

# Compte-rendu du conseil municipal - 3 Août 2021 -



*Commune de Saint Paul de Jarrat*

\* \* \*

L'an deux mille vingt et un, le trois du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 26 du mois de mai, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

*(Par ordre alphabétique)*

- *Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.*
- *Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, ROUVIERE Alain.*

↳ Absents représentés : *MILESI Christian.*

↳ Absent(e) non représenté(e) : *aucun(e).*

↳ *Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.*

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 1 juin 2021 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2021-58 Régularisation écart 17.99 € année 2020
- 2021-59 Déplacement limites communales pour le projet ZA de la Gare
- 2021-60 Achat terrain bike Park
- 2021-61 Location toit de la Halle pour projet photovoltaïque PNR sur la SCIC ECLA'ENR
- 2021-62 Prise de participation dans la SCIC ECLA'ENR
- 2021-63 Vente parcelle d'environ 97.77 m<sup>2</sup> rue centrale à Mme Mathilde Gadeau
- 2021-64 Vente parcelle M Durand et M Moreno

\* \* \*

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 1 juin 2021** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin 2021 est validé.

## ⇒ Sélection fournisseur repas cantine :

Face à une baisse de qualité des repas, un appel d'offre a été relancé pour les repas à la cantine de l'école.

Sur six sociétés consultées seules trois ont répondu. Les autres n'avaient pas la capacité suffisante pour répondre. Après échanges avec les parents d'élève en conseil d'école nous avons décidé de réaliser un sondage auprès de l'ensemble des parents. Ce sondage avait pour objectif d'évaluer l'accord des parents quant à une augmentation du prix des repas, augmentation avec pour contrepartie une amélioration qualitative.

Nous avons eu quatre-vingt-deux réponses ce qui est un très bon retour attendu que nous avons environ quatre-vingt-dix enfants qui prennent les repas à la cantine.

Les résultats des réponses font état de :

- Trente-six accords formulés pour une augmentation allant jusqu'à 0.50 € (*zéro euro cinquante centimes*) ;
- Vingt-cinq accords formulés pour une augmentation allant jusqu'à 1 € (*un euro zéro centime*)
- Huit accords formulés pour une augmentation allant jusqu'à 1.50 € (*un euro cinquante centimes*)
- Neuf accords formulés pour une augmentation supérieure à 1.50 € (*un euros cinquante centimes*)
- Trois sont d'accord pour une augmentation sans préciser le montant maximum.

En substance, quatre-vingt-un accords formulés sur quatre-vingt-deux réponses sont favorable à une augmentation du prix des repas en vue d'une meilleure qualité (soit 98.8% des parents)

Les parents d'élèves ont également accepté de participer à la sélection du fournisseur. Monsieur le Maire les remercie pour leur mobilisation, leur implication et le travail d'analyse qui a été réalisé.

Les critères qualité avaient fortement été mis en avant dans la sélection. Le prix, quant à lui, était très faiblement noté.

Les parents d'élève nous font la recommandation de sélectionner *Terra Nostra* à Tarascon-sur-Ariège sur base des arguments positifs ci-dessous énumérés :

- 51% de produits frais et locaux issue de l'agriculture biologique ;
- Tous les contenants sont réutilisables (bacs gastronormes) en conséquence de quoi pas de plastique jeté ;
- Des repas de secours sont mis en place avec maîtrise des dates ;
- *Terra Nostra* travaille avec le laboratoire BIOQUAL sur le contrôle qualité ;
- La cuisine centrale peut s'appuyer sur la cuisine de son restaurant ;
- Lorsqu'il y a du fromage à dessert, un fruit est ajouté pour les enfants qui ne mangent pas le fromage ;
- La constitution des repas est très variée. Ainsi, entre 2 périodes de vacances il n'y a jamais le même repas.
- Le fait que le patron exploite un restaurant dans notre secteur met une pression supplémentaire sur ses épaules pour sa renommée.
- Le procédé mis en place pour mesurer la qualité des repas auprès des enfants est simple ludique et efficace.
- Et enfin les retours des parents d'élève d'écoles fournies par *Terra Nostra* sont très positifs.

Le prix du repas était jusqu'à présent de 3.20 € (*trois euros vingt centimes*). Sur les trois sociétés ayant répondu nous avons :

- API = 3.26 € (*trois euros vingt six centimes*)

- Mairie de Laroques d'Olmes = 4€ (*quatre euros zéro centime*)
- *Terra Nostra* à Tarascon sur Ariège = 4.15€ (*quatre euros quinze centimes*)

Le contrat signé sera un contrat signé pour une durée d'une année avec possibilité de le reconduire deux ans de plus par tacite reconduction.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. En tenant compte des recommandations des parents sondés Monsieur le Maire propose de retenir la société Terra Nostra :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

**⇒ Augmentation prix repas et augmentation prise en charge par la Mairie :**

Sur bases des retours / réponses des parents d'élèves et de leur volonté légitime d'avoir une meilleure qualité pour un prix de repas plus élevé Monsieur le Maire propose une prise en charge partielle de cette augmentation par la municipalité.

Le reste à charge des parents domiciliés à Saint Paul de Jarrat concernant les repas des enfants était jusqu'à présent de 3 euros 20 (trois euros vingt centimes). Pour rappel, le prix proposé par *Terra Nostra* est de 4 euros 15 (quatre euros quinze centimes). Une majorité des parents (36 accords sur 82 retours) ayant formulé un accord pour une augmentation de 0,50 euros (*zéro euro cinquante centimes*), le prix des repas pourrait être fixés à  $3,20 + 0,50 = 3\text{euros}70$  (trois euros soixante-dix centimes) à charge des familles saint pauloises avec une prise en charge de la municipalité de l'ordre de 0,45 euros (*zéro euro quarante cinq centimes*) =>  $3,20 + 0,50 + 0,45 = 4,15$  (quatre euros quinze centimes).

Le prix des repas facturé aux parents des communes extérieures sera lui majoré de 0.95 € (Quatre-vingt-quinze centimes d'Euros). Le coût passera donc à 5.35€ pour les parents des communes extérieures.

Monsieur le Maire soumet au vote à mainlevée l'augmentation du prix du repas de 0.95 € (Quatre-vingt-quinze centimes d'Euros) pour toutes les familles avec un reste à charge pour les familles domiciliées à Saint Paul de Jarrat de 3.70 € (trois euros soixante-dix centimes) :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Monsieur le Maire soumet ensuite au vote à mainlevée la prise en charge partielle par la municipalité de l'augmentation à hauteur de 0,45 euros (*zéro euro quarante cinq centimes*) par repas concernant les enfants dont les familles sont domiciliées à Saint Paul de Jarrat :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

L'augmentation du prix des repas concernent bien entendu toutes les familles, qu'elles soient domiciliées ou non sur la commune. Or, la municipalité ne peut s'engager sur la prise en charge partielle de l'augmentation pour les enfants domiciliés dans d'autres communes. Il n'est pas exclu que leurs mairies de rattachement assument partiellement l'augmentation du prix des repas mais nul ne peut le garantir. Un courrier sera envoyé à cet effet aux communes extérieures.

⇒ **SDE09<sup>1</sup> éclairage LED<sup>2</sup> tranche 1 (avenue principale) / conditions exactes :**

La première tranche d'éclairage LED est finalisée. Le montant estimé des travaux est connu. Pour un coût estimé à 20 110 € (*vingt-mille-cent-dix euros*) la participation de la commune est estimée à 4 110 € (*quatre-mille-cent-dix euros*).

Monsieur le Maire soumet au vote l'acceptation de prise en charge de la contribution SDE09 pour un montant de 4 110 € (*quatre-mille-cent-dix euros*), dans la limite de +10% :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

⇒ **SDE09 éclairage LED tranche 2 (bicentenaire, stade, lotissement la debèze) / conditions exactes :**

La deuxième tranche d'éclairage LED devrait être réalisée avant la fin de l'année. Le montant estimé des travaux est connu. Pour un coût estimé à 19 900 € (*dix-neuf-mille-neuf-cents euros*) la participation de la commune est estimée à 4 400 € (*quatre-mille-quatre-cents euros*).

Monsieur le Maire soumet au vote l'acceptation de prise en charge de la contribution SDE09 pour un montant de 4 400 € (*quatre-mille-quatre-cents euros*) dans la limite de +10% :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

⇒ **SDE09 financement renforcement BT secteur ancienne gare**

Les travaux de renforcement HTA/BT<sup>3</sup> - secteur ancienne gare de Saint Paul - doivent être réalisés pour permettre l'aménagement de cette zone. Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 225 000 € (*deux-cent-vingt-cinq-mille euros*).

Ces travaux seront intégralement pris en charge par le SDE09. En contrepartie nous n'aurons qu'à :

- Réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux ;
- Indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement (enrobé, cailloux, terre, ...). A défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet au vote cette proposition :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

⇒ **Achat totalité propriété VIALA à la SAFER<sup>4</sup> :**

Nous avons délibéré sur le précédent mandat pour racheter la propriété des consorts VIALA, propriété en grande partie dans le périmètre de l'AFP<sup>5</sup>. Notre première délibération portait sur deux options, soit uniquement les parcelles de l'AFP, soit la totalité de la propriété.

<sup>1</sup> Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège

<sup>2</sup> Diode Électroluminescente

<sup>3</sup> Haute Tension A/ Basse Tension

<sup>4</sup> Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

<sup>5</sup> Association foncière pastorale

Comme finalement c'est la totalité de la propriété qui nous est vendue, le notaire nous demande de délibérer à nouveau en ne spécifiant que la totalité de la propriété.

Il est donc proposé de délibérer pour l'achat des trente parcelles constituant l'ensemble de la propriété d'une surface totale de 5 ha 33 a 60 ca au prix de 3 000 Euros (*trois-mille euros*) + 360 € (*trois-cent-soixante euros*) à la SAFER.

Après en avoir délibéré, est soumis au vote de donner tout pouvoir donné à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

#### **⇒ Subvention région abribus place Elie Bigeyre**

Dans le cadre des travaux de requalification du centre du village nous pouvons demander une subvention supplémentaire. C'est la dernière normalement.

Cette subvention portera sur la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité) de l'abribus de la place Elie Bigeyre.

Monsieur le Maire soumet au vote la demande de subvention à la Région d'un montant de 15 655.11€ (*quinze-mille-six-cent-cinquante-cinq-virgule-onze euros*) pour un montant de travaux de 20 873.48 € (*vingt-mille-huit-cent-soixante-treize-virgule-quarante-huit euros*), soit 75% du montant des travaux.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

#### **⇒ Rachat à l'EPF<sup>6</sup> des bâtiments 27 et 29 rue centrale**

Les bâtiments sis 27 et 29 rue centrale où nous allons faire les logements avaient été achetés par l'EPF. Le prix d'achat, majoré des frais divers) s'élevait à 96 933.39 € (*quatre-vingt-seize-mille-neuf-cent-trente-trois euros trente-neuf centimes*).

L'EPF nous a accordé une décote de 69 479 € (*soixante-neuf-mille-quatre-cent-soixante-dix-neuf euros*) ; De ce fait le prix de rachat sera de 27.454.29€ (*vingt-sept-mille-quatre-cent-cinquante-quatre euros vingt-neuf centimes*).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Il soumet ensuite au vote à mainlevée le rachat des deux bâtiments aux conditions énoncées ci-dessus :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

#### **⇒ Crédit Agricole financement court terme des subventions :**

Suite à un précédent conseil municipal durant lequel nous avons validé une demande de financement court terme à hauteur de 600 000 € (*six-cent-mille euros*), nous avons reçu les conditions définitives.

Le taux sera de 0.80% ; La durée de 24 mois.

Les commissions et frais seront de 1200 € (*mille-deux-cents euros*).

Monsieur le Maire donne la parole à la salle et soumet au vote le prêt court terme

<sup>6</sup> Etablissement Public Foncier

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

**⇒ Création de poste Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe / Suppression Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Dans le cadre des évolutions d'échelon et de grade, Madame DE CARVALHO Liliane peut évoluer sur le poste d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet au vote la création du poste Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ainsi que la suppression du poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

**⇒ Adhésion au groupement de commandes pour contrats d'assurance :**

La Communauté d'Agglomération a proposé à l'ensemble des communes de gérer en leur nom, une consultation sur les assurances flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle. Ceci permettra peut-être d'améliorer les coûts mais surtout, étant donné que les contrats sont traités par une juriste, d'améliorer le détail des risques à couvrir.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et soumet au vote l'adhésion à ce groupement de commande :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

**Questions et informations diverses :**

- Monsieur ACED réitère sa demande d'installer une table de pique-nique au niveau du City Stade. Cette même demande avait été refusée par Monsieur le Maire lors du précédent Conseil Municipal au motif que ce n'était pas prévu au budget. Monsieur ACED déclare que certaines dépenses non prévues au budget sont faites et qu'à ce titre l'achat d'une table de pique-nique peut-être discuté. Monsieur le Maire de répondre que l'achat d'une table de pique-nique ne revêt pas un caractère urgent et qu'à ce titre il n'y a, en tout cas pour l'heure, pas lieu d'en rediscuter.
- Monsieur le Maire informe que des arbres vont être plantés au niveau du jardin d'enfants. Il ajoute que quatre arbres vont être abattus au centre de la place Elie Bigeyre,. Leurs racines causant des dégâts importants, avant de rénover cette place ils seront abattus à cet endroit et remplacés par un nombre supérieur au parc pour enfants.
- Monsieur ACED informe Monsieur le Maire que le fossé est bouché au niveau de la Coumanine. Monsieur le Maire prend note de cette information.
- Monsieur ACED propose que la table de pique-nique installée au Soubidou soit déplacée au Moulin attendu que nul n'en a l'utilité. Monsieur le Maire approuve cette idée mais précise qu'il y a lieu de la remettre en état avant de la déplacer et se demande si le moulin est l'emplacement idéal pour la replacer.

**La séance est levée à 21heures**